



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Buehler EpoHeat 2 Hardener
Numero d'article 20-3422-016

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Résine d'enrobage pour la métallographie

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ITW Test & Measurement GmbH
In der Steele 2
40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone 0800.89.73.71
Téléfax 0800.88.05.27
Site internet www.buehler.fr
E-mail info.fr@buehler.com

Secteur informatif

Informations techniques info.fr@buehler.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société 0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4: H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Mentions de danger

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.



2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 100	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
	CAS: 2855-13-2, EINECS/ELINCS: 220-666-8, EU-INDEX: 612-067-00-9
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Skin Sens. 1: H317 - Acute Tox. 4: H302 H312 - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler aussitôt un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques
Le produit provoque des brûlures.
Toux
Troubles gastro-intestinaux.
Rougeur

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse. Produits extincteurs en poudre. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde d'azote (NOx).
oxyde de carbone (CO)



5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.

Ne pas stocker avec des acides.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2


SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition
Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
0,7mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374).

Protection corporelle

Vêtement de protection léger en matière plastique.

Divers

Ne pas inhaler les vapeurs.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Non indispensable sous des conditions normales.
En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	limpide
Odeur	caractéristique âcre
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	247
Point d' éclair [°C]	110
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	0,96 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m ³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	> 1
Vitesse d'évaporation	< 1
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Réagit au contact des bases (lessives).
Réagit au contact des acides.
Réactions avec les époxydes.
Réagit au contact isocyanate.

10.4 Conditions à éviter

Un chauffage excessif



10.5 Matières incompatibles

Voir le SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
inhalatoire, TCLo: 200 mg/m ³ /6h.
ATE-mix, oral, > 300 - 2000 mg/kg.

Conc. [%]	Substance
50 - < 100	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, CAS: 2855-13-2
	LD50, oral, Rat: 1030 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Risque de lésion oculaire grave. Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit provoque des brûlures. Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Sensibilisant. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Possibilité d'une irritation par contact du produit avec les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
50 - < 100	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, CAS: 2855-13-2
	LC50, (96h), Leuciscus idus: 110 mg/l.
	EC50, (72h), Desmodemus subspicatus: 37 mg/l.
	EC50, (48h), Daphnia magna: 17,4 mg/l.



12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classifier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*
150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Transport routier vers ADR/RID	UN 2289 Isophorenediamine 8 III
- Code de classification	C7
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	5 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Transport fluvial (ADN)	UN 2289 Isophorenediamine 8 III
- Code de classification	C7
- Etiquettes de danger	

Transport maritime selon IMDG	UN 2289 Isophoronediamine 8 III
- EMS	F-A, S-B
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	5 I

Transport aérien selon IATA	UN 2289 Isophoronediamine 8 III
- Etiquettes de danger	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non déterminé

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (1999/13/CE)	Pas d'information disponible.



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]

IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]

LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]

PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

[Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]

TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Acute Tox. 4: H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. (Méthode de calcul)
Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

**Positions modifiées**

SECTION 3 supprimé: 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
SECTION 3 ajouté: 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
SECTION 3 supprimé: 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
SECTION 3 ajouté: 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
SECTION 2 ajouté: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
SECTION 2 ajouté: Eye Dam. 1
SECTION 2 supprimé: P309+P310 EN CAS d'exposition ou de malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
SECTION 2 ajouté: P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
SECTION 2 ajouté: P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
SECTION 4 ajouté: Toux
SECTION 4 supprimé: Effets irritants
SECTION 4 ajouté: Troubles gastro-intestinaux.
SECTION 4 ajouté: Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser.
SECTION 4 ajouté: Le produit provoque des brûlures.
SECTION 4 supprimé: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
SECTION 4 ajouté: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau.
SECTION 4 supprimé: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
SECTION 4 ajouté: Appeler aussitôt un médecin.
SECTION 4 ajouté: Rougeur
SECTION 6 ajouté: En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.
SECTION 6 ajouté: Veiller à assurer une aération suffisante.
SECTION 6 ajouté: Mettre les personnes en sûreté.
SECTION 7 ajouté: Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.
SECTION 7 ajouté: Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
SECTION 7 ajouté: Ne pas stocker avec des acides.
SECTION 7 ajouté: Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
SECTION 8 ajouté: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374).
SECTION 8 supprimé: Lunettes de protection. (EN 166:2001)
SECTION 8 ajouté: En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
SECTION 8 ajouté: Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)
SECTION 8 ajouté: En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire.
SECTION 8 supprimé: Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).
SECTION 9 ajouté: âcre
SECTION 9 supprimé: non applicable
SECTION 9 ajouté: limpide
SECTION 9 supprimé: jaune
SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 10 supprimé: Voir la SECTION 7.2.
SECTION 10 ajouté: Voir le SECTION 10.3.
SECTION 10 ajouté: Es can d'incendie: voir paragraphe 5.
SECTION 10 ajouté: Réagit au contact isocyanate.
SECTION 10 ajouté: Réactions avec les époxydes.
SECTION 10 ajouté: Réagit au contact des acides.
SECTION 10 ajouté: Réagit au contact des bases (lessives).
SECTION 10 ajouté: Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.
SECTION 10 ajouté: Un chauffage excessif
SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne



BUEHLER

sont pas remplis.

SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 11 ajouté: Risque de lésion oculaire grave.

SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 11 ajouté: Possibilité d'une irritation par contact du produit avec les voies respiratoires.

SECTION 11 supprimé: non

SECTION 12 supprimé: non déterminé

SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.

SECTION 12 ajouté: Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 16 supprimé: Classification minimum

SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

Copyright: Chemiebüro®

